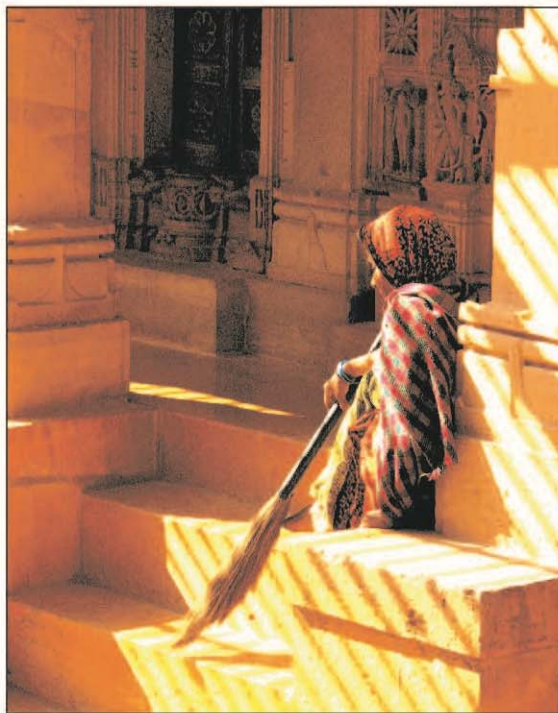


JEANNE DUPENDANT

Les crimes d'honneur et l'universalité des droits de l'Homme



Avant propos de JEAN-MARC THOUVENIN

PERSPECTIVES INTERNATIONALES
N°31

CEDIN

EDITIONS PEDONE
13 RUE SOUFFLOT 75005 PARIS FRANCE

UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE

AVANT PROPOS

La question de l'universalité des droits de l'homme est classique et on peut la traiter de différentes manières. Jeanne Dupendant a choisi de l'aborder en étudiant sous l'angle juridique une pratique qui, si elle est indubitablement considérée comme une atteinte aux droits de l'homme par le droit international, reste répandue dans certains pays tout en étant très mal connue de la plupart d'entre nous – c'était du moins le cas de l'auteur des présentes lignes avant la lecture du présent ouvrage. Il s'agit des « crimes d'honneur ».

L'ouvrage que l'on a entre les mains démontre que la persistance dramatique à nos yeux de ces « crimes d'honneur » – dont on laissera le lecteur trouver la définition en lisant le texte de Jeanne Dupendant – n'est pas due à un malentendu culturel. Au contraire, il ressort de ses analyses que les Etats dont elle a scruté les positions et engagements n'opposent aucunement un quelconque relativisme culturel ou religieux à la prohibition des crimes d'honneur – prohibition à laquelle ils adhèrent comme les y enjoint le droit international, mais qu'au contraire ils cherchent à les sanctionner de manière effective.

Les politiques mises en œuvre en ce sens n'ont cependant pas toutes de grands succès et c'est là que réside le principal problème que posent les crimes d'honneur, lequel s'explique en partie par le fait que la lutte contre ces crimes ne figure pas toujours en haut de la pile des priorités politiques des pays concernés. L'éradication (impérative) des crimes d'honneur n'est donc certainement pas impensable, elle n'est pas davantage impossible mais nécessite que des moyens, notamment d'information et de formation, soient mis en œuvre à cette fin par les Etats concernés. La Communauté internationale a sans aucun doute également un rôle fondamental à jouer à cet égard.

L'analyse de Jeanne Dupendant est conduite pas à pas. Il s'agit non pas d'une synthèse de choses que l'on sait déjà ou d'un récit sur un aspect plus ou moins exotique du droit international. Il s'agit d'une démonstration que le relativisme culturel ou la liberté religieuse ne sont pas des arguments recevables, du point de vue du juriste, et qu'ils ne sauraient aucunement justifier que dans certains pays les femmes soient traitées de manière inadmissible. Cette démonstration est d'autant plus intéressante que si elle envisage le point de vue du droit international positif et vérifie la mesure dans laquelle il est pertinent à l'égard des crimes d'honneur, elle étudie également la réception du droit international dans le droit interne et la pratique de deux Etats, le Pakistan et l'Inde, dont elle explique pourquoi ils sont tout particulièrement pertinents aux fins de son étude.

AVANT-PROPOS

La qualité de la recherche de Jeanne Dupendant et du manuscrit qui en résulte, qui fut initialement un mémoire de M2, comme l'intérêt du thème abordé et la valeur ajoutée des conclusions présentées justifient amplement que le présent ouvrage voie le jour. On forme le souhait qu'il puisse contribuer à faire en sorte que la politique de lutte contre les crimes d'honneur devienne une priorité là où elle est encore considérée comme secondaire.

Jean-Marc THOUVENIN

*Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Directeur du CEDIN*

TABLES DES MATIERES

1. UNIVERSALITE DES DROITS DE L'HOMME ET RELATIVISME CULTUREL.....	11
2. LES CRIMES D'HONNEUR.....	15
a) Ampleur du phénomène.....	15
b) La notion de « crimes d'honneur ».....	18
c) La notion d'« honneur ».....	20

PARTIE 1.

LES CRIMES D'HONNEUR, UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS INTERNATIONALEMENT RECONNUS

1. L'INTERPRETATION DYNAMIQUE DES TRAITES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME.....	26
2. L'IDENTIFICATION D'UNE COUTUME RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME.....	29

CHAPITRE 1

LA QUALIFICATION JURIDIQUE DES CRIMES D'HONNEUR

SECTION 1. LES CRIMES D'HONNEUR, DES EXECUTIONS ARBITRAIRES.....	34
§1. La notion de privation arbitraire de la vie.....	35
§2. L'impossibilité de justifier les crimes d'honneur comme une application de la peine de mort.....	37
<i>A. Les victimes de crimes d'honneur n'ont pas accès à un procès équitable.</i>	38
<i>B. L'atteinte à l'honneur n'est pas un « crime grave » prévu par la loi... ..</i>	39
SECTION 2. LES CRIMES D'HONNEUR, UNE ATTEINTE A L'INTEGRITE DE LA PERSONNE.....	41
§1. Les notions de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants.....	42
§2. L'application aux crimes d'honneur.....	43

LES CRIMES D'HONNEUR ET L'UNIVERSALITE DES DROITS DE L'HOMME

SECTION 3. LES CRIMES D'HONNEUR, UNE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES.....	44
§1. L'interdiction générale de discriminer	45
<i>A. Droit accessoire ou autonome ?</i>	46
<i>B. Définition de la notion de discrimination</i>	47
§2. La protection renforcée des femmes contre les discriminations.....	47
§3. Les crimes d'honneur, une forme de violence à l'égard des femmes.....	49

CHAPITRE 2.

L'IRRECEVABILITE DE L'ARGUMENT CULTUREL POUR JUSTIFIER LES CRIMES D'HONNEUR

SECTION 1. L'INOPPOSABILITE DE L'INTERDICTION DES CRIMES D'HONNEUR EN RAISON DE LA CULTURE	53
§1. L'inopposabilité de la règle coutumière : l'objecteur persistant	54
§2. L'inopposabilité de la norme conventionnelle : les réserves.....	55
<i>A. Le contrôle de la validité des réserves par les organes de protection des droits de l'homme</i>	57
<i>B. Les critères de validité des réserves</i>	61
SECTION 2. UNE IMPOSSIBLE PROTECTION DE LA « CULTURE DES CRIMES D'HONNEUR » PAR LES DROITS DE L'HOMME.....	64
§1. L'impossibilité d'envisager l'interdiction des crimes d'honneur comme une violation du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.....	65
<i>A. L'interdiction des crimes d'honneur, une restriction licite à la liberté de pensée, de conscience et de religion</i>	65
<i>B. L'autorisation des crimes d'honneur, une violation de droits indérogeables</i>	66
§2. Une renonciation possible de la victime d'un crime d'honneur à ses droits fondamentaux ?.....	67

CHAPITRE 3.

LES OBLIGATIONS A LA CHARGE DES ÉTATS EN VUE D'ELIMINER LES CRIMES D'HONNEUR

SECTION 1. LES MESURES POSITIVES DE PROTECTION ET DE REPRESSION	70
§1. La protection des victimes potentielles	71

TABLE DES MATIERES

§2. L'obligation d'enquêter sur les crimes d'honneur et d'en punir leurs auteurs.....	73
SECTION 2. L'EFFICACITE DE LA LUTTE CONTRE LES CRIMES D'HONNEUR : LA MODIFICATION DES MODELES DE COMPORTEMENT SOCIOCULTUREL.....	76
§1. Changer les mentalités, une véritable obligation internationale.....	76
§2. Le contenu des politiques d'éducation	78

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

PARTIE 2

L'INTERDICTION DES CRIMES D'HONNEUR EN DROIT INTERNE, ENTRE SPECIFICITES CULTURELLES ET RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL

1. LES CRIMES D'HONNEUR DANS LE MONDE MUSULMAN.....	81
2. LES CRIMES D'HONNEUR EN AMERIQUE DU SUD.....	83
3. LES CRIMES D'HONNEUR EN EUROPE.....	84

CHAPITRE 1.

LES CRIMES D'HONNEUR AU PAKISTAN, UNE PRATIQUE CONTRAIRE A L'ISLAM

SECTION 1. LA DUALITE DU SYSTEME JURIDIQUE PAKISTANAIS : ENTRE ÉTAT ISLAMIQUE ET DEMOCRATIE MODERNE.....	92
§1. La conformité des lois aux droits fondamentaux	94
<i>A. Des droits susceptibles de fonder une interdiction des crimes d'honneur.....</i>	94
<i>B. La nullité des lois contraires aux droits fondamentaux</i>	96
§2. La conformité des lois à l'Islam.....	97
<i>A. Une supériorité symbolique de l'Islam à l'origine.....</i>	99
<i>B. La justiciabilité de l'Islam par la mise en place de la Shariat Federal Court.....</i>	99
§3. L'articulation de la dualité par l'interprétation du droit.....	100
SECTION 2. VERS UNE INTERDICTION DES CRIMES D'HONNEUR	104
§1. Une réforme pénale imparfaite.....	105
<i>A. Peine de mort par Qisas.....</i>	106

LES CRIMES D'HONNEUR ET L'UNIVERSALITE DES DROITS DE L'HOMME

<i>B. Compensation par Badl-i-sulh</i>	107
<i>C. Peine d'emprisonnement par Tazir</i>	108
§2. Une condamnation incertaine des auteurs de crimes d'honneur	109
<i>A. La « provocation grave et soudaine »</i>	109
<i>B. Une évolution hésitante</i>	111

CHAPITRE 2.

**LES CRIMES D'HONNEUR EN INDE :
ENTRE RESPECT DES COMMUNAUTES
ET PROTECTION DE L'ORDRE PUBLIC**

SECTION 1. LE CADRE JURIDIQUE DE L'INTERDICTION DES CRIMES D'HONNEUR	119
§1. Le cadre général	119
<i>A. Les crimes d'honneur et les droits fondamentaux</i>	119
<i>B. Le cadre pénal</i>	122
§2. Une lutte renforcée contre le système des castes.....	123
<i>A. Brève présentation du système indien des castes</i>	124
<i>B. La suppression des inégalités entre les castes</i>	126
SECTION 2. L'INTERDICTION DES CRIMES D'HONNEUR, UNE INTERFERENCE RAISONNABLE DANS LES AFFAIRES DES COMMUNAUTES	127
§1. La répression pénale des crimes d'honneur, une restriction raisonnable à la liberté de religion.....	128
§2. Le principe de non intervention dans les affaires des communautés et les lois personnelles, un obstacle au changement des mentalités	129

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

CONCLUSION

LES ECARTS DE DEVELOPPEMENT COMME NOUVEAU RELATIVISME ?

GLOSSAIRE	137
ANNEXES.....	141
BIBLIOGRAPHIE	153